



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 09 Décembre 2015

Date de la convocation 1 ^{er} Décembre 2015	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Salle des Fêtes – CANET
<p>PRÉSENTS : M. LACROIX Jean-Claude, Président de la séance</p> <p>ASPIRAN : M. BERNARDI Olivier, BRIGNAC : M. JURQUET Henri, CABRIERES : M. MALLET Denis, CANET : M. REVEL Claude, Mme FABRE Maryse, M. FAVIER Marc, Mme BENARD Bénédicte, M. SEGURA Renée, CEYRAS : Mme BARRE Berthe, CLERMONT L'HERAULT : M. RUIZ Salvador, M. GARCIA Jean, M. BARON Bernard, Mme PRULHIERE Yolande, M. DÔ Laurent, Mme BLANQUET Elisabeth, M. FABREGUETTES Bernard, Mme GREGOIRE Arielle, M. PONCE Yvan, Mme PASSIEUX Marie, FONTES : M. BRUN Olivier, LACOSTE : M. VENTRE Philippe, LIEURAN CABRIERES : M. BANQUER Alain, MERIFONS : M. VIALA Daniel, MOUREZE : M. DIDELET Serge, NEBIAN : M. BARDEAU Francis, OCTON : M. COSTE Bernard, PAULHAN : M. VALERO Claude, M. ALEIX Bertrand, M. GASC Georges, Mme BOUISSON Mylène, M. DUPONT Laurent, SAINT FELIX DE LODEZ : M. RODRIGUEZ Joseph, SALASC : M. COSTES Jean, USCLAS D'HERAULT : M. RIGAUD Christian, VALMASCLE : M. VALENTINI Gérald.</p>		<p>PROCURATIONS :</p> <p>Mme REVERTE Françoise à M. BERNARDI Olivier, Mme MARTINEZ-ROQUES Micaela à Mme PRULHIERE Yolande, Mme OLLIE Sophie à M. DÔ Laurent, Mme ROBERT Laure à M. PONCE Yvan, Mme GUERIN Audrey à M. ALEIX Bertrand, M. VIDAL Eric à M. DIDELET Serge.</p>

Objet : Budget Général – Décision modificative n°3

Monsieur COSTE rapporte :

Les décisions modificatives présentées au conseil proposent des ajustements de prévisions budgétaires par transfert de crédits qui s'équilibrent entre eux, mais aussi par inscription de dépenses supplémentaires, financées par des recettes nouvelles ou par un prélèvement sur les dépenses certaines de ne pas être réalisées.

Monsieur COSTE propose aux membres du conseil communautaire de retenir les ajustements budgétaires suivants :

Dépenses Fonctionnement			Recettes Fonctionnement		
Chap.	Désignation	DM n°3	Chap.	Désignation	DM n°3
65	Autres charges gestion courante	+ 165 000,00	73	Impôts et taxes	+ 113 500,00
66	Charges financières	+ 5 500,00	77	Produits exceptionnels	+ 14 000,00
68	Dotations aux provisions	- 43 000,00			
Total Fonctionnement		+ 127 500,00	Total Fonctionnement		+ 127 500,00

Le chapitre 65 doit prendre en considération les régularisations suivantes :

- La participation au Syndicat Centre Hérault en augmentation de 70 000 euros par rapport au budget primitif.
- La renégociation des conventions pluriannuelles de la Mutualité Française pour les crèches d'Aspiran et de Paulhan, conduisent à une augmentation de 73 600 euros par rapport au budget primitif, la structure nouvelle de Paulhan n'ayant pas été totalement budgétisée.

- Une estimation des subventions d'équilibre à la hausse, notamment pour le budget annexe du SPANC qui ne bénéficiait pas de subvention au budget primitif. Une somme de 21 400 euros qui sera affinée au moment de la clôture des comptes.

Le refinancement d'un contrat d'emprunt, initialement signé avec le Crédit Mutuel, renégocié auprès de La Banque Postale, permet de réaliser une économie sur la durée du contrat de 60 000 euros. Toutefois, en 2015, il convient de rembourser l'emprunt auprès du Crédit Mutuel pour 720 000 euros environ, complété d'une indemnité de remboursement anticipé de 8 843,20 euros. Ces écritures sont retracées aux chapitres 66 en section de fonctionnement, 16 et 041 en section d'investissement (tableau ci-dessous).

La section de fonctionnement est ensuite équilibrée par la diminution du chapitre 68 – dotation aux provisions et par l'augmentation des chapitres 77 (remboursement d'un sinistre Dommage-ouvrage, dépense en investissement) et 73 – impôts et taxes (augmentation des taux en avril 2015, non comptabilisée au budget primitif).

Dépenses Investissement			Recettes Investissement		
Chap.	Désignation	DM n°3	Chap.	Désignation	DM n°3
16	Emprunts et dettes assimilées	+ 720 000,00	16	Emprunts et dettes assimilées	+ 720 000,00
041	Refinancement de dette	+ 8 843,20	041	Refinancement de dette	+ 8 843,20
Op.	Total dépenses d'opération	0,00			
101	Opération n° 101 – Véhicules	+ 7 300,00			
117	Travaux bâtiments CCC	+ 25 000,00			
161	Aménagement de la gare de Clermont	- 26 300,00			
163	Aire de covoiturage	- 6 000,00			
Total Investissement		+ 728 843,20	Total Investissement		+ 728 843,20

- Opération 101 : les véhicules anciens du service de collecte des ordures ménagères ont bénéficié de réparations permettant d'augmenter leur durée d'utilisation. Ces dépenses doivent être ajoutées à l'opération (installation d'un système de bascule neuf sur une mini-benne).
- Opération 117 :
 - Réalisation de travaux à la crèche de Clermont l'Hérault pris en charge par notre assurance Dommage-Ouvrage (chapitre 77 en section de fonctionnement).
 - Réalisation de plan topographique de la Maison Salasc dans le cadre d'une éventuelle mise en vente.

Cette proposition a reçu un avis favorable de la Commission moyens généraux réunie le 02 Décembre 2015.

Monsieur le Président soumet le rapport au vote.

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé de Monsieur COSTE, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

APPROUVE la décision modificative n°3 du Budget Général telle que présentée ci-dessus

PRECISE que ces sommes seront portées au budget 2015 du Budget Général.

Pour extrait conforme,
Le Président de la Communauté
De Communes du Clermontais,



Jean-Claude LACROIX

Accusé de réception en préfecture
034-243400355-20151211-2015-12-09-05-DE
Date de télétransmission : 11/12/2015
Date de réception préfecture : 11/12/2015